

Nombre de Conseillers
en exercice : 29

Présents à la séance : 22

Pouvoir : 7

Date de la convocation :
18 juin 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ et le vingt-quatre juin à dix-huit heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-REMY réuni salle du Conseil Municipal en Mairie sous la présidence de Madame Florence PLISSONNIER, a désigné comme secrétaires de séance Guy CANNESSON et Elise MARTIN.

ETAIENT PRESENTS : Mmes MM. Florence PLISSONNIER, Alain MERE, Amélie VION, Didier PICARD, Eric RICHARD, Brigitte MARTIN, Jérôme VINCENT, Richard MILON, Gabriel THEULOT, Guy CANNESSON, Sandra GUINOT, Nelly MONNOT, Pascal GERARDIN, Bénédicte PINSONNEAUX, Pascale DESRAY, Pierre-Jean GAUDILLERE, Françoise FAUTRELLE, Eliane LACHAUX, Tristan BATHIARD, Elise MARTIN, Didier BERNARD, Marie-Christine BOIREAU.

ETAIENT EXCUSES ET ONT DONNE POUVOIR : Pascale BARBIER à Jérôme VINCENT, Virginie ERRARD à Brigitte MARTIN, Didier DEMAY à Didier PICARD, Matthieu GRIVEL à Alain MERE, Adeline CARITEY à Florence PLISSONNIER, Laurent LAGRIFFOUL à Marie-Christine BOIREAU, Jacqueline PENAUD à Elise MARTIN.

Objet : Dénomination de rues – Impasse Elsa Triolet – Rue des Violettes – Allée du Gravichot

Exposé :

La société SUNDAVILLE procède actuellement à la viabilisation de 16 lots à bâtir situés à l'angle des rues de la Teppe Jacob et du 5 septembre 1944. Ces terrains sont destinés à l'accession libre à la propriété.

Le futur lotissement sera desservi par :

- une voie principale à sens unique reliant la rue de la Teppe Jacob à la rue du 5 septembre 1944,
- une voie secondaire à usage mixte piétons/véhicules desservant une habitation et reliant la rue de la Teppe Jacob.

Il est proposé au Conseil Municipal de nommer :

- **Rue des Violettes** la voie principale, en référence aux espèces de fleurs (violettes) identifiées dans le secteur, et en harmonie avec le nom du lotissement « Les Coquelicots »,
- **Allée du Gravichot** la voie secondaire, en référence à un sentier historique localement connu sous ce nom.

Par ailleurs, la société Habellis, Entreprise Sociale de l'Habitat, prévoit la construction d'un village séniors de 24 logements entre la rue Louis Aragon et l'avenue de l'Europe. Le projet prévoit trois bâtiments entourés d'espaces verts et de lieux d'agrément, tout en conservant les continuités piétonnes existantes entre les rues Aragon, Néruda, Mendès-France et l'avenue de l'Europe. Une voie de desserte sera créée depuis la rue Louis Aragon pour accéder aux logements et au cœur du site.

Il est proposé au Conseil Municipal de nommer :

- **Impasse Elsa Triolet** la voie de desserte, en hommage à l'écrivaine Elsa Triolet et en rapport avec la rue voisine Louis Aragon, son époux et poète.

Visa :

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment son article L. 2213-28,

Considérant le projet d'aménagement d'un nouveau lotissement dans le quartier de Cortelin par la société SUNDAVILLE,

Considérant le projet de construction d'un village séniors rue Louis Aragon par la société Habellis.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ADOPTE la dénomination des voies communales suivantes :
 - o Rue des Violettes (voie principale du lotissement « Les Coquelicots »)
 - o Allée du Gravichot (voie secondaire du lotissement « Les Coquelicots »)
 - o Impasse Elsa Triolet (voie de desserte du village séniors Habellis)
- AJOUTE ces voies à la liste des voies communales.

Vote : POUR à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré en séance, et ont signé les membres présents. Pour extrait conforme.

Florence PLISSONNIER
Maire

